

Enfonçait au fond du ciel sombre sa main, étendant une étoile en guise de chandelle. C'est toi.

Dans l'air est à peu près ça. Le voix haute interrompit le dialogue pour dire au Maître qu'il a raison partout, toujours, à pied, à cheval, en prose, en vers, sur la scène, chez les éditeurs, quand il soutient, en 1848, la candidature du prince Louis-Napoléon, et, en 1871, quand il serre fraternellement la Commune sur son cœur.

Maintenant, il ne faudrait pas que M. Victor Hugo eût l'air de croire que la voix haute lui conseille le chemin étroit et difficile : il y a gagné une fortune considérable, une gloire exagérée et une popularité désolante. Tout va donc au gré de ses intérêts.

Un exemple de patriotisme. Madame X... âgée de quatre-vingt-deux ans, mère d'un agent de change, habitant Metz et se sentant gravement malade, s'est fait transporter dans une maison de campagne à quelques lieues de là. Ne voulant pas, disait-elle, mourir sur le sol envahi par les Prussiens.

Son vœu a été exaucé, et elle est morte dans sa patrie. Extrait d'une lettre de Bayle (Stendhal) : « Le propos du patriote de bas étage ou du patriote ambitieux est le sacrifice complet des siens : Meurent ma femme, mes enfants, mon père, ma mère ! mais vive le parti que je défends ! »

On admire ces caractères-là dans un certain monde; moi, je réserve mon admiration pour le père, la mère, la femme, les enfants, dont on dispose aussi légèrement sans les consulter.

Remarquez, du reste, que ce n'est jamais que le sacrifice d'autrui que ces gens font pour leur cause; ils réservent leurs personnes pour le jour du triomphe.

Nous avons sous les yeux la proclamation lancée par certain club de frères et amis, au moment de la guerre.

En tête, on lit ces mots énergiques, qui ont, en outre, le mérite d'être un programme plein de sincérité :

Armions-nous, et marchez !

Les télégrammes de Londres, signalent l'arrestation d'un jeune homme qui a dirigé hier, un pistolet contre la reine, au moment où elle rentrait au palais de Buckingham; mais vérification faite, il s'est trouvé que l'arme n'était pas chargée. La tentative serait donc l'œuvre d'un insensé.

Mgr Joseph Novelli, de l'ordre des Récollets, vient de mourir à Nice, à l'âge de 68 ans.

Le Journal de Nice, auquel nous empruntons cette nouvelle, ajoute que cet éminent prélat, qui a parcouru toute la Chine, comme missionnaire, a laissé, dit-on, à son intime ami, M. B. Thibaut, une collection inédite de cartes géographiques de toute la Chine.

On annonce la mort presque subite, à Pont-Authou, de Mme Lefebvre-Durulé, femme de l'ancien ministre du commerce sous l'empire.

Les démagogues du Midi continuent à manifester par des actes la haine dont ils sont animés à l'égard de l'armée. On écrit de Béziers, le 27 février, au Messager du Midi :

« Nos radicaux seraient-ils disposés à recommencer leurs scènes de provocation contre les dragons ? »

Dimanche dernier, le maréchal des logis du poste du théâtre a été encore injurié par un individu qui n'a trouvé autour de lui que des approbateurs. Le colonel est intervenu presque aussitôt et a donné l'ordre de faire évacuer le péristyle envahi. L'incident n'a pas eu d'autre suite.

Mais rien ne dit qu'il ne se renouvellera pas.

Rassurons-nous, la France n'a point décemment le privilège des folies démagogiques. Un journal vient de paraître en Espagne avec ce sous-titre engageant : Journal de poudre et de pétrole (Péridico de pólvora y petróleo.)

Dans un pommeau d'épée une boîte à pastilles, est loin aujourd'hui. Les acquéreurs ont beau faire graver sur toutes les baïonnettes et les sabres qui sortent de leurs fabriques la fameuse devise : *Si elle te toca, etc.*, il est douteux qu'ils aient la clientèle des gouvernements étrangers.

Depuis longtemps, du reste, le gouvernement espagnol lui-même achetait toutes ses armes au dehors.

La France édicte cette sentence à méditer, en réponse à un article du Bien public, sur l'équivoque et le provisoire : « L'équivoque est en train de tuer le provisoire. »

Un exemple de patriotisme. Madame X... âgée de quatre-vingt-deux ans, mère d'un agent de change, habitant Metz et se sentant gravement malade, s'est fait transporter dans une maison de campagne à quelques lieues de là. Ne voulant pas, disait-elle, mourir sur le sol envahi par les Prussiens.

Son vœu a été exaucé, et elle est morte dans sa patrie.

Extrait d'une lettre de Bayle (Stendhal) : « Le propos du patriote de bas étage ou du patriote ambitieux est le sacrifice complet des siens : Meurent ma femme, mes enfants, mon père, ma mère ! mais vive le parti que je défends ! »

On admire ces caractères-là dans un certain monde; moi, je réserve mon admiration pour le père, la mère, la femme, les enfants, dont on dispose aussi légèrement sans les consulter.

Remarquez, du reste, que ce n'est jamais que le sacrifice d'autrui que ces gens font pour leur cause; ils réservent leurs personnes pour le jour du triomphe.

Nous avons sous les yeux la proclamation lancée par certain club de frères et amis, au moment de la guerre.

En tête, on lit ces mots énergiques, qui ont, en outre, le mérite d'être un programme plein de sincérité :

Armions-nous, et marchez !

Les télégrammes de Londres, signalent l'arrestation d'un jeune homme qui a dirigé hier, un pistolet contre la reine, au moment où elle rentrait au palais de Buckingham; mais vérification faite, il s'est trouvé que l'arme n'était pas chargée. La tentative serait donc l'œuvre d'un insensé.

Mgr Joseph Novelli, de l'ordre des Récollets, vient de mourir à Nice, à l'âge de 68 ans.

Le Journal de Nice, auquel nous empruntons cette nouvelle, ajoute que cet éminent prélat, qui a parcouru toute la Chine, comme missionnaire, a laissé, dit-on, à son intime ami, M. B. Thibaut, une collection inédite de cartes géographiques de toute la Chine.

On annonce la mort presque subite, à Pont-Authou, de Mme Lefebvre-Durulé, femme de l'ancien ministre du commerce sous l'empire.

Les démagogues du Midi continuent à manifester par des actes la haine dont ils sont animés à l'égard de l'armée. On écrit de Béziers, le 27 février, au Messager du Midi :

« Nos radicaux seraient-ils disposés à recommencer leurs scènes de provocation contre les dragons ? »

Dimanche dernier, le maréchal des logis du poste du théâtre a été encore injurié par un individu qui n'a trouvé autour de lui que des approbateurs. Le colonel est intervenu presque aussitôt et a donné l'ordre de faire évacuer le péristyle envahi. L'incident n'a pas eu d'autre suite.

Mais rien ne dit qu'il ne se renouvellera pas.

Rassurons-nous, la France n'a point décemment le privilège des folies démagogiques. Un journal vient de paraître en Espagne avec ce sous-titre engageant : Journal de poudre et de pétrole (Péridico de pólvora y petróleo.)

le rapporteur déclare que la commission l'accepte, mais qu'elle repousse l'amendement qui tend à étendre cette mesure aux veuves des magistrats du 22 mars, place Vendôme.

M. BEAU appuie l'amendement en faveur de la veuve du chirurgien Pasquier.

M. GUILLEMAUD combat cet amendement, car si on accorde des pensions aux veuves des officiers, il faudra aussi, dit-il, étendre la mesure aux veuves des simples soldats. L'orateur termine en priant la Chambre de ne pas entrer dans la voie des exceptions.

Le paragraphe additionnel à l'article 1er concernant la pension à accorder à la veuve Pasquier mis aux voix est rejeté.

L'article 1er relatif à la veuve Lecomte et la veuve Billiet est adopté.

Adoption de l'art. 2 (pension de 600 fr. pour les veuves des gendarmes et gardiens de la paix).

Adoption de l'art. 3 (pension de 250 francs pour les orphelins mineurs des gendarmes et gardiens de la paix).

M. DENORMANDIE vient défendre un article additionnel relatif à la pension à accorder aux veuves et orphelins des victimes de la manifestation du 22 mars. L'orateur espère qu'on adoptera son article qui n'ôbera pas le trésor considérablement, attendu que ses clients sont au nombre de cinq; ce n'est pas à un guichet de ministère qu'ils doivent aller chercher un secours, c'est l'Assemblée qui doit leur octroyer.

M. ROLAND maintient les conclusions du rapport.

M. TARGET vient parler en faveur de l'article présenté par M. Denormandie.

L'article additionnel, mis aux voix, est rejeté et l'ensemble du projet adopté.

Reprise de la deuxième délibération sur le projet relatif à la magistrature.

M. BERANGER demande que la partie de la loi en discussion et qui concerne les juges de paix, soit ajournée car le projet contient, selon lui, une lacune regrettable. La commission n'est pas occupée de l'augmentation des traitements qui sont par trop minimes; ensuite on a négligé d'agiter la question de savoir si l'on ne devait pas ouvrir davantage aux juges de paix l'accès de la magistrature supérieure, enfin l'honorable membre voudrait que les juges de paix demeurassent étrangers à la politique et demandent pour eux l'immovibilité mitigée par le droit pour l'autorité de les déplacer le cas échéant, moyennant certaines conditions, il termine en demandant à la chambre de voter séparément les paragraphes des articles du projet relatifs aux juges de paix.

M. VIDARD maintient le projet de la commission sauf une modification du quatrième paragraphe de l'article 3.

Adoption de l'article 2 relatif aux conditions d'admission dans la magistrature.

L'article 3 énumère les conditions que doit réunir tout candidat à la justice de paix.

Le projet impose un examen au postulant.

M. VENTE propose de remplacer l'examen par l'obligation de fournir le diplôme de licencié en droit.

M. BERANGER se rallie à la proposition émise par M. Vente.

M. GIRAUD demande aussi la suppression de l'examen rappelant ce mot de Thouret : « Qu'il suffisait d'avoir du bon sens pour être bon juge-de-paix. »

M. BIGOT trouve que le mot de Thouret n'est plus juste aujourd'hui; que les juges de paix ont des attributions plus importantes. Il importe, ajoute-t-il, d'épurer le recrutement qui a été, pendant vingt ans, fait sous l'influence d'idées étrangères au rôle de cette classe de la magistrature.

Une voix. — Vous insultez la magistrature.

M. BIGOT. — Non, je ne l'insulte pas, mais est-il vrai que sous l'empire, on consultait le préfet avant de nommer un juge-de-paix. (Applaudissements à gauche.) M. Bigot conclut en émettant le vœu que les juges de-paix soient dignes et capables.

M. PAULIN GILLON combat le système de la commission en ce qui concerne le recrutement.

Adoption des paragraphes 1, 2, 3 et 4 amendés; rejet du paragraphe 5 relatif à l'examen.

M. VOISIN demande le rejet de l'article 3 en entier.

M. PARIS demande le renvoi de cet article à la commission.

M. LEMPERANI réclame pour qu'on vote l'article 3 en rejetant tous les articles relatifs aux juges-de-paix.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous ne sommes plus en nombre. Nous renvoyons à demain la suite de la discussion. La commission s'expliquera et avisera.

La séance est levée à cinq heures 55 minutes.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Que peut bien avoir fait le département du Nord à M. Thiers? Voici la nouvelle menaçante que nous trouvons dans le Siècle :

« On s'entretenait beaucoup dans les couloirs d'un conflit qui a éclaté entre le président de la République et M. Séguier, préfet du Nord.

« Ce dernier a été appelé à Versailles, il y a quelques temps, par dépêche télégraphique. Arrivé chez M. Thiers, il s'est vu demander sa démission. M. Thiers voulait donner ses fonctions à M. Valentin, l'ex-préfet du Rhône, et nommer M. Séguier à un autre poste.

« M. Séguier se serait refusé à accéder à la demande du président de la République, et, malgré les assurances qui lui étaient données qu'il n'avait cessé d'avoir la confiance du gouvernement, il aurait déclaré ne vouloir se retirer que s'il était révoqué.

« Les députés monarchistes du Nord, mis au courant de cet incident, se seraient rendus chez M. Thiers et auraient manifesté le désir de voir M. Séguier rester à la préfecture de Lille.

« L'affaire n'a pas encore reçu de solution. »

Les renseignements du Siècle sont confirmés par d'autres journaux. Voici la version du Figaro :

« Nous avons annoncé l'arrivée à Versailles de M. le baron Séguier, préfet du Nord.

« Savez-vous pourquoi M. Séguier est venu à Versailles ?

« Pour s'entretenir d'offrir un siège de conseiller d'Etat.

« Et savez-vous pourquoi l'on veut faire de M. Séguier un conseiller d'Etat ?

« Pour rendre libre la préfecture du Nord, que l'on donnerait à M. Valentin, ex-préfet du Rhône.

« Là-dessus, grand tapage de la part des députés du Nord, M. Testelin excepté, et l'affaire en est là. »

Paris-Journal écrit de son côté :

« On racontait dans les couloirs de l'Assemblée que M. Séguier, préfet du Nord, allait se retirer pour faire place à M. Valentin, ex-préfet de Lyon; M. Thiers aurait dit qu'il était obligé de donner, dans une certaine mesure, satisfaction à l'opinion républicaine d'un certain parti, et que, pour cela, il avait décidé de remplacer les fonctionnaires ayant participé de près ou de loin à l'administration impériale.

« On raconte bien des détails sur certaine entrevue entre M. Thiers et M. Séguier d'une part, M. Thiers et les députés du Nord d'autre part.

« Nous nous contentons de rapporter l'bruit qui courait, et de constater l'émotion qu'il soulevait. »

Encore une fois, que peut bien avoir fait notre département à M. le président de la République ?

En réponse aux reproches si légitimes adressés au maire de Cambrai, lors de la vérification de l'élection de M. Derégnaucourt, la municipalité et le conseil municipal de cette ville viennent d'adresser à ce fonctionnaire des lettres pour lui dire « de continuer l'œuvre commencée, en dépit des clameurs du dehors. »

On sait ce qu'il faut penser de ces congratulations entre augures.

La commission parlementaire qui s'occupe du travail des enfants dans les manufactures a définitivement voté hier trois points très-importants : dorénavant, les enfants ne pourront point être employés avant d'avoir atteint l'âge de dix ans.

De dix à treize ans, les enfants ne pourront être occupés que durant six heures par jour.

Le travail de nuit pour les garçons âgés de moins de quinze ans et pour les filles ou les femmes est supprimé.

La discussion s'est engagée principalement sur la question de savoir si l'on fixerait à douze ans ou à treize ans la limite de l'âge pour les enfants qui ne devront travailler que durant six heures par jour. Nous venons de dire que c'est l'âge de treize ans qui a été fixé.

Le recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord mentionne des condamnations à des amendes diverses pour contraventions aux arrêtés préfectoraux sur le typhus bovin, pour importation de bestiaux ou de fourrages, provenant de pays infectés.

Les plaidoiries relatives aux demandes d'indemnité pour l'accident de Sedan ont continué hier matin. Le tribunal, après les débats, met chaque cause en délibéré.

Hier, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Lille le 24^e tirage des obligations de l'emprunt de 1860, remboursables avec primes :

Prime de 25,000 fr. — 18466.

Prime de 10,000 fr. — 97580.

Prime de 1,000 fr. — 71981 — 86548 — 69184 — 88074 — 157169 — 170925 — 164531.

Prime de 500 fr. — 68648 — 75086 — 35057 — 94437 — 140942 — 79514 — 35141 — 113831 — 146159.

Prime de 400 fr. — 125003 — 30647 — 7870 — 106168 — 10959 — 56640 — 42308 — 94028 — 141842 — 49283 — 101400 — 134036 — 8987 — 167429 — 30409.

Prime de 200 fr. — 72097 — 134075 — 169922 — 160829 — 150392 — 41592 — 56538 — 149178 — 149646 — 137192 — 110932 — 21084 — 94332 — 173005 — 64353 — 63609 — 3164 — 63770 — 26322 — 97130.

On se plaint beaucoup de la malpropreté de certaines de nos rues.

Pendant ces jours de pluie, le Grand Chemin, l'Aoulette et certains endroits de la Grande Place sont de véritables cloaques que les piétons ne savent comment traverser.

L'administration ne pourrait-elle faire donner quelques coups de balai ?

Un vol important en billets de banque d'émission a été commis, à Quesnoy-sur-Deule, au domicile et au préjudice du sieur Keersguitre, commerçant en cette ville. On croit connaître l'auteur du délit.

Première Communiqué.

A l'occasion de la première communion, la librairie Reboux, rue Nain 1, vient de recevoir un grand et beau choix de Livres de prières, Images et Chaplets.

VILLE DE ROUBAIX. Cours public de chimie.

Lundi 4 mars, 8 h. 1/4 du soir. Etude de l'acide sulfurique.

Cours public de physique.

Mercredi 6 mars, 8 h. 1/4 du soir. Etude de l'acide sulfurique.

BOURSE DE PARIS

du 2 Mars

Rente 3 p. % 56 30

— 4 1/2 p. % 82 00

Nouvel emprunt 82 00

Nous avons publié, fidèle à notre système d'impartialité, une correspondance de l'Agence Havas démentant les projets de message et de plébiscite prêtés au président de la République. L'Ordre fait remarquer que le Bien public, dont on sait les relations avec le Dieu, en reproduisant la phrase de l'Agence Havas, n'a laissé subsister que le démenti relatif au projet de message et a effacé ces mots : projets de plébiscite. Est-ce un hasard ? Nous serions plutôt porté à croire que le plébiscite dont nous avons parlé, restreint aux termes que nous avons indiqués, n'est par sans quelque crédit dans les conseils du gouvernement.

Un épisode de la grande cérémonie qui a eu lieu avant-hier à Londres, à l'occasion du rétablissement du prince de Galles.

Deux individus qui avaient réussi à entrer dans Saint-Paul, ont eu une si singulière tenue qu'on a dû les expulser.

Comme ils se débattaient, on les a conduits chez le magistrat, et là il a été constaté qu'on avait affaire à deux Français, dont un était Maxime Vuillaume, l'ex-rédacteur du Père Duchêne.

Accadence !

Savez-vous combien vient d'être vendue, par le gouvernement espagnol, la fabrique d'armes de Tolède ?

Un peu moins de 200,000 francs !

On voit bien que le temps des dagues et des rapières ou les habiles ouvriers savaient et l'ont prouvé.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du vendredi 1^{er} mars 1872

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

A deux heures quarante-cinq minutes, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Discussion de la loi relative aux pensions à accorder aux veuves ou sœurs d'officiers généraux tués ou morts de leurs blessures pendant l'insurrection.

M. CHARLES ROLAND, rapporteur, donne lecture d'un rapport supplémentaire sur les amendements qui ont été envoyés à la commission. Un de ces amendements propose une pension pour la veuve du colonel Billiet, tué à Limoges. La commission l'accepte; toutefois, elle émet le vœu que la se bornent les propositions dans l'intérêt du Trésor; en conséquence, la commission croit devoir repousser l'amendement de M. sainte-Croix, tendant à accorder une pension à la veuve du chirurgien Pasquier.

Un fonds spécial existait d'ailleurs au ministère de la guerre dont le ministre a la disposition, fonds qui pourra être augmenté s'il y a lieu. En ce qui concerne l'amendement Raoul Duval tendant à accorder une pension viagère de 600 fr. aux veuves des gendarmes et gardiens de la paix, victimes de l'insurrection,